

REGLEMENT INTERIEUR

L'organisation des programmes d'entraînements ainsi que les jours et heures sont fixés par les entraîneurs en début de saison en fonction de leur emploi du temps, il faut savoir que toutes **les personnes du club sont TOUS BENEVOLES**.

LES GYMNASTES :

- Sont tenues de fournir un certificat d'aptitude à la pratique de la gymnastique ou questionnaire
- De régler la cotisation,
- Tout comportement incorrect de l'enfant ou parent peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation,
- Sont tenues de veiller à leur hygiène : cheveux propres et attachés, ongles coupés...

LA COTISATION COMPREND :

- L'affiliation à la FFG,
- L'assurance,
- La cotisation de la région,
- La cotisation du département,
- L'inscription aux compétitions,

Aucune cotisation n'est remboursable en cas d'absence du gymnaste, sauf si l'arrêt des cours est justifié par un certificat médical. Dans tous les cas, les dépenses engagées par le club pour l'affiliation du gymnaste à la FFG, la cotisation régionale et l'assurance ne seront pas remboursées.

LA TENUE D'ENTRAINEMENT :

Short, tee-shirt ou justaucorps.

MISE EN PLACE DU MATERIEL :

Toutes les gymnastes doivent aider les entraîneurs à mettre en place le matériel nécessaire à l'entraînement, le débarrasser et le ranger à la fin des cours.

L'ENTRAINEMENT :

Les gymnastes doivent être à l'écoute des consignes de leur entraîneur et ne pas faire qu'entrer et sortir de la salle d'entraînement sans raison valable.

Toute gymnaste absente lors d'un entraînement et quel que soit la raison (malade, vacances...) doit impérativement prévenir son entraîneur.

Pour les babys : merci de prendre les dispositions nécessaire pour un bon déroulement de l'entraînement (ex : pipi, avant le début de la séance).

COMPETITIONS :

Toute compétition engage des frais d'inscription par le club. La gymnaste doit informer son entraîneur le plus tôt possible en cas d'absence à une compétition, car son absence peut entraîner une disqualification de l'équipe dont elle fait partie. La gymnaste qui n'aura pas prévenue en temps et en heure devra payer l'amende.

LES VESTIAIRES :

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'oubli dans les vestiaires.

Nous rappelons que les vestiaires sont réservés aux gymnastes, les parents non pas l'autorisation d'y rentrer.

EN CAS D'ACCIDENT :

Les entraîneurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les urgences, les parents ou tuteur légal.

AUTRES :

Les parents ne doivent pas laisser les enfants au gymnase sans s'assurer de la présence de leur entraîneur. Dans le cas contraire la responsabilité du club ne sera pas engagée.

Le club se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription d'une ancienne gymnaste ou entraîneur pour non respect du règlement.

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs diplômés, ainsi que des entraîneurs en FORMATION.

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants aux heures prévues, (les entraîneurs ne sont pas tenus d'attendre l'arrivée des parents).

Il est interdit de porter des bijoux à l'entraînement et en compétition.

Les gymnastes qui n'auront pas remis les documents obligatoires à la date prévue n'auront pas l'autorisation de faire de la gymnastique.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du titulaire légal (suivi de la mention « lu et approuvé »)